

«Libération» dévoile une affaire présumée de détournement de fonds à la CGT.

Dans le port du Havre, y'a des syndicalistes indéliçats

Le Havre de notre correspondante

Très sale ambiance au port du Havre. Depuis qu'une poignée de militants s'est mis dans la tête, il y a deux ans, de réclamer la transparence dans la gestion des fonds du syndicat CGT du personnel du port autonome. Selon nos informations, le siège du syndicat a été perquisitionné mercredi, et les deux patrons de la CGT ont été placés en garde à vue durant trente-quatre heures, soupçonnés d'avoir utilisé les fonds du syndicat à des fins personnelles. Rumeurs, dénonciations, insultes, plaintes et menaces de mort secouent l'organisation. «*La montagne qui va accoucher d'une souris*», commente leur avocat. Peut-être, mais à l'heure des négociations difficiles entre le port autonome du Havre, les opérateurs privés et les grutiers (conducteurs d'engins de chargement et déchargement de navires), cette affaire tombe particulièrement mal pour l'organisation syndicale dominante.

«**Opacité des comptes**». Le conflit remonte à deux ans. Six adhérents de la CGT du port, dont certains sont militants depuis plus de trente ans (des cadres administratifs, informaticiens ou financiers), demandent au syndicat «*la restauration des pratiques de transparence dans la présentation des comptes annuels, notamment lors de l'assemblée générale annuelle*». Pas de réponse. Début 2005, les contestataires se tournent alors vers Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT. Ils s'étonnent de «*l'opacité des comptes*», de «*la dérive au niveau de la tenue des comptes de trésorerie*», des bilans financiers qu'ils jugent «*fantaisistes*».

Les courriers sont transmis à la Fédération nationale des ports et docks et à l'Union départementale de Seine-Maritime. Toujours pas de réaction. L'étape suivante se passe au tribunal. L'un des contestataires assigne le syndicat en référé devant le tribunal de grande instance du Havre: il réclame les chiffres (rapports annuels, recettes et dépenses) pour les exercices 2002 à 2004. De jugements en appels, la CGT est finalement

condamnée en juin 2006 à remettre ces documents... Le syndicat ne se conformant pas à la demande, il est aussi condamné au paiement de 5000 euros, plus une astreinte de 1000 euros par jour de retard.

«**Ambiance pourrie**». Depuis l'assignation en référé, l'ambiance s'est durcie sur les quais. L'arrivée des opérateurs privés et la réforme de l'activité portuaire ont tendu tous les rapports sociaux (lire ci-contre). Mais la contestation de la CGT a enflammé la situation. Il y a quelques mois, un de ces fameux contestataires a été exclu manu militari d'une assemblée générale. Avec quelques collègues, il a décidé de

créer un site Internet (1), «*conçu uniquement dans un souci de partage de l'information et loin de tout esprit de polémique*». La CGT a

protesté contre «*la casse de l'organisation syndicale*». Son patron accuse: «*Pour le patronat, le port idéal, c'est un port sans syndicat*». L'avocat de la CGT, M^e Eric Baudeau, commente: «*Au moment où l'on discute dans les ports français des statuts et des rapports public-privé, certains ont intérêt à déstabiliser les négociateurs*».

L'affaire «*a pourri l'ambiance sur le port et a créé un climat nauséabond*», reconnaît-on à la direction. Et pour cause: une pré-enquête de police a été lancée en 2005. La

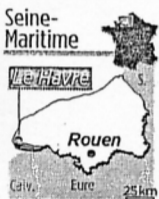
Port du Havre, le 7 novembre.

rumeur a enflé. Les deux patrons de CGT du port auraient détourné des sommes rondelles à des fins personnelles comment a été géré le portefeuille de 9 cav (environ 45742 euros) ainsi que les 300000 euros de trésorerie constitués essentiellement par les cotisations (millier d'adhérents)? L'affaire pourrait donc être plus complexe qu'un simple détournement de cotisations estimé 100000 euros. Les deux responsables, secrétaire général et son adjoint, trésorier, auraient fait chauffer la carte bancaire du syndicat pour des moments de détente extraprofessionnels... Au point que le parquet du Havre a diligencé une enquête, confiée au SRPJ de Rouen.

«**Dénonciations calomnieuses**». En octobre dernier, le patron de la CGT du port du Havre pleurait d'émotion devant ceux qui l'avaient soutenu lors d'une assemblée générale extraordinaire en le renouvelant leur confiance. Depuis, il porté plainte contre X pour «*dénonciations calomnieuses*». Vendredi, au lendemain de la garde à vue, le parquet du Havre a confirmé que les investigations se poursuivaient, et que des vérifications restaient à faire. ◀

NATHALIE CASTET

(1) <http://collectifpah.free.fr>



Les grutiers du port entre public et privé

Partage public-privé, un long conflit au port du Havre. En investissant dans Port 2000 - le nouveau port à conteneurs du Havre -, les groupements privés de manutentionnaires et d'armateurs (CMA-CGM, Maerks et MSC) ont exigé dès le départ l'intégration du personnel et la maîtrise totale des opérations sur leurs propres outillages. Une privatisation refusée par les représentants syndicaux du personnel du port autonome, où la CGT a fait savoir que les 235 grutiers-portiqueurs du site ne seraient pas mis à la disposition d'employeurs privés. De longues négociations ont été menées, jalonnées de menaces de grèves, localement d'abord avec le port et l'Union nationale des industries de la manutention dans les ports français (Unim), puis avec la Fédération nationale des ports et docks. Un accord a été finalement trouvé en décembre 2005, stipulant une période d'essai de trois ans pour 80 portiqueurs mis à disposition des opérateurs. Les autres restent toujours employés du port autonome. De leur côté, cela fait déjà plus de dix ans que les 2000 dockers du Havre ont accepté une nouvelle organisation du travail, en devenant salariés de sociétés privées.

N.C.